

REGLEMENT TRAIL DES COLLINES DE GIONO

1. ORGANISATION

L'EP MANOSQUE ATHLETISME organise le Dimanche 19 Novembre 2023 la **huitième** édition du « Trail des Collines de Giono ».

Lieu du départ/accueil : Parc de la Rochette, près de la piscine municipale.

Sur place, des sanitaires (WC, douches), des parkings seront mis à disposition, non gardés.

Aucun recours ne pourra être envisagé en cas de vol d'effets personnels, d'effraction ou de vol de véhicule.

2. LES PARCOURS

3 parcours sont proposés aux coureurs et 1 parcours aux marcheurs.

Coureurs :

- **Parcours long** : 24 km / 1100 m D+ : Masters, Séniors, Espoirs
- **Parcours moyen** : 15 km / 550 m D+ : Masters, Séniors, Espoirs, Juniors
- **Parcours court** : 7 km / 280 m D+ : Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets

Certificat médical ou licence de sport obligatoire.

Marcheurs :

- Parcours moyen : 15km + 550 D+, non chronométré, ouvert à tous et commun au coureurs. Les chiens ne sont pas admis.

3. LES CATEGORIES

le Trail des collines de Giono est ouvert aux hommes et aux femmes, dans les catégories suivantes en fonction de l'année de naissance :

Cadets : 2007/2008	Masters 1 :
1980/1984	Masters 6 : 1955/1959
Junior : 2005/2006	Masters 2 :
1975/1979	Masters 7 : 1950/1954
Espoir : 2002/2004	Masters 3 :
1970/1974	Masters 8 : 1945/1949
Sénior : 1990/2001	Masters 4 :
1965/1969	Masters 9 : 1940/1944
Masters 0 : 1985/1989	Masters 5 :
1960/1964	Masters 10 : 1935/1939

Les catégories sont celles de l'année 2024 qui s'appliquent à partir du 1^{er} Septembre 2023.

4. ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que sur présentation d'une licence sportive en cours de validité : licence FFA, Pass running FFA, UFOLEP athlétisme, FSCF, FSGT, FFCO et FFTRI si stipulé « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».

LES LICENCES DES AUTRES FEDERATIONS NE SERONT PAS ACCEPTEES

Pour les non-licenciés, **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.**

(photocopie à fournir le jour de la course si certificat non déposé sur le site d'inscription ; cette photocopie ne sera pas rendue)

5. INSCRIPTIONS

Limitation des dossards :

- 250 dossards maxi pour le parcours de 24 km)
 - 300 dossards maxi pour le parcours de 15 km) **Inscriptions en**
- ligne sur KMS.fr**
- 150 dossards maxi pour le parcours de 7 km.)

Parcours 24 km : 25€ jusqu'au 17/11/2022 (*)

Parcours 15 km : 15€ jusqu'au 17/11/2022 (*)

Parcours 7 km : 10€ jusqu'au 17/11/2022 (*)

(*) : les tarifs seront majorés de 5€ en cas d'inscription sur place le Samedi ou le Dimanche, sous réserve de places disponibles.

Marcheurs : 10€ le jour de l'épreuve uniquement

Clôture des inscriptions le jour de la course un quart d'heure avant chaque épreuve sous réserve de dossards disponibles.

Un cadeau sera offert à tous les concurrents (sauf marcheurs) au retrait des dossards.

Une collation sera servie à tous les concurrents (même les marcheurs) avec nos « célèbres » **gâteaux maison.**

A chaque inscription, 1€ sera reversé à une association (à définir).

6. REMISE DES DOSSARDS

Samedi 18 Novembre 2023 de 14H00 à 17H00

Dimanche 19 Novembre 2023 à partir de 7H30 pour toutes les courses au Parc de la Rochette.

7. HORAIRES

Départs des courses :

24 km	9H00
Marcheurs	9H05
15 km	10H00
7 km	10H30

Barrière horaire :

Le chronométrage s'arrêtera au plus tard à 14h. Sur la parcours de 24km, une barrière horaire très accessible est placée à 12h45 au niveau du ravitaillement 2.

8. MATERIEL CONSEILLE

- un verre personnel (il n'y aura pas de gobelets jetables sur les ravitaillements)
- une réserve d'eau
- téléphone
- couverture de survie
- coupe vent en fonction de la météo

L'utilisation des bâtons est tolérée pour tous les parcours 1km après le départ.

Il est interdit de suivre un coureur avec un véhicule motorisé ou non.

9. SIGNALISATION ET SECURITE :

Les parcours seront balisés avec de la rubalise et des panneaux provisoires uniquement la veille de l'épreuve et débalisés dès le passage du dernier concurrent (pas de peinture au sol).

Deux postes de secours sur le parcours :

- PS1 centralisateur : départ / arrivée.
- PS2 : ravitaillement de « Bellevue ».

Secouristes sur le site et sur « Bellevue ».

Médecin : à partir de 8h00 jusqu'à la fin des courses.

En cas d'abandon, il est impératif de le signifier par téléphone au 06 25 16 36 61 ou auprès d'un des signaleurs positionnés sur le parcours afin d'éviter des recherches inutiles. Dans la mesure du possible, un rapatriement sera réalisé jusqu'à la ligne d'arrivée.

10. RAVITAILLEMENTS ET ASSISTANCE

- 2 postes de ravitaillements liquide et solide sur le parcours de 24 km.
- 1 poste de ravitaillement liquide et solide sur le parcours de 15 km.
- 1 poste de ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Des postes de contrôle et un poste de secours seront installés le long du parcours.

11. ECO-RESPONSABILITE

Le trail des collines de Giono traverse le Parc du Luberon et des zones sensibles Natura 2000 gérées par l'ONF. Respectons cet environnement fragile :

- **ne jetez rien dans la nature.**
- **feux interdits.**
- **déposez vos déchets dans les poubelles sur les ravitos et à l'arrivée.**
- **aucun gobelets en plastique sur les ravitos.**

12. METEO

En présence de conditions météorologiques très défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même durant l'épreuve) ou de l'annuler.

13. DROIT A L'IMAGE

Les participants, par l'acceptation de ce règlement, autorisent l'organisateur à utiliser, divulguer, publier ou exploiter les prises de vues réalisées lors de l'évènement.

14. RECOMPENSES

Récompense pour les trois premiers « scratch » hommes et femmes de chaque course.

Récompense au premier homme et femme de chaque catégorie de chaque course.

Pas de cumuls de récompenses.

Pas de classement pour les marcheurs.

15. CONDITIONS GENERALES

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses du Trail des collines de Giono.

Les concurrents dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident survenant avant ou pendant l'épreuve en cas de non respect du règlement, sortie de l'itinéraire ou débalisage par des tiers.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses nature : respect du balisage, respect de l'environnement, obligation de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

Par respect pour l'environnement et de l'espace naturel protégé, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur les parcours sous peine de disqualification.

16. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

17. ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué si l'épreuve devait être annulée en cas de mauvaise météo, de catastrophes naturelles, d'arrêté municipal ou préfectoral.

Le remboursement de l'inscription pourra être envisagé en cas de problème médical si celui-ci intervient dans un délai d'un mois avant l'épreuve. Dans ce cas un certificat médical de contre-indication à la pratique de ce trail devra être fourni.